

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LICENCE POUR CHIEN

1. Compléter le formulaire et le chèque
2. **Chèque à l'ordre de la Ville de Charlemagne au montant de 34\$**
3. Acheminer le formulaire et le chèque par la poste ou déposer le formulaire dans la chute à courrier de l'hôtel de ville accompagné du chèque (84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, J5Z 1W8)
4. La licence et le reçu seront retournés par la poste.

Informations sur le propriétaire/gardien :

Prénom, nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse du domicile : _____

_____Date de naissance
(du propriétaire) _____**Identification de l'animal :**

Race : _____

Poids : Moins de 20 kgs Plus de 20 kgs

Âge : _____

Couleur : _____

Chien stérilisé : Oui Non

Nom : _____

Chien micropucé : Oui NonSexe Mâle Femelle **Signature du propriétaire/gardien :**

(18 ans et plus) _____

Date : _____**INFORMATIONS**

Le Carrefour Canin, Contrôleur animalier œuvrant sous le nom de *Le Carrefour Canin de Lanaudière* est désormais mandaté pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ainsi que du *Règlement concernant les chiens, chats et animaux domestiques* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les propriétaires de chien doivent se procurer une licence pour chaque chien en leur possession. Le coût de la licence, valide jusqu'au 31 décembre 2021, est de 34 \$. Prendre note qu'aucune race de chien n'est interdite, cependant certaines mesures peuvent être prises relativement aux chiens dangereux.

Il est possible de promener votre animal dans les lieux publics de la ville en respectant les conditions suivantes : l'animal doit porter sa licence et doit être maintenu constamment en laisse d'une longueur maximale de deux mètres, il doit demeurer sous surveillance constante et son gardien doit être en mesure de le maîtriser si nécessaire. Les excréments doivent être jetés de façon respectueuse.